

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE

---

Camp caporal Alain Mimoun

12<sup>e</sup> arrondissement, Bois de Vincennes

COL Bergier

[19 juin 2024]

# 1<sup>RE</sup> PARTIE : LA PRESENTATION DU SITE

## 1.1 La pelouse de Reuilly

Localisée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, en limite Ouest du Bois de Vincennes, la pelouse de Reuilly est un vaste espace entouré d'arbres et proche du lac de Daumesnil. Vestige de l'exposition coloniale internationale de 1931, la pelouse accueille de nombreuses manifestations politiques et associatives, dont la célèbre Foire du Trône (tous les ans depuis 1964).

(Source : Wikipédia).

## 1.2 Le caporal Alain Mimoun (1921 – 2013)

### 1.2.1 Carrière sportive

- Champion olympique de marathon aux Jeux de Melbourne en 1956.
- 32 titres de champion France dans plusieurs disciplines de course acquis de 1947 à 1966.

### 1.2.2 Carrière militaire

- Engagement le 4 janvier 1939 (18 ans) au 6<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens.
- Affectation au 19<sup>e</sup> régiment du génie avec lequel il combattit contre l'Afrika Korps lors de la campagne d'Italie.
- Affectation au 83<sup>e</sup> bataillon du génie au sein de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie algérienne du Corps expéditionnaire français.
- Grièvement blessé le 28 janvier 1944, il évite l'amputation puis participe au débarquement de Provence (15 août 1944).
- Démobilisé en 1946.

### 1.2.3 Principales récompenses et décorations militaires et civiles

- Grand officier de la Légion d'honneur.
- Chevalier de l'ordre national du Mérite.
- Croix de guerre 1939 – 1945.
- Croix du combattant volontaire.
- Croix du combattant.
- Médaille coloniale – agrafe Tunisie 42 – 43.
- Médaille commémorative française de la guerre 1939 – 1945 – agrafes Allemagne, Libération, Italie et Afrique.
- Médaille commémorative de la campagne d'Italie (1943 – 1944) ;
- Insigne des blessés militaires.
- Médaille de l'éducation physique et des sports, échelon or.
- Champion des champions de L'Equipe en 1949 et 1956.
- Elu par les lecteurs de la revue Athlétisme « athlète française du siècle » en 1999 devant Marie José Pérec.

(Source : Wikipédia).

## 1.3 Organisation du camp caporal Alain Mimoun

### 1.2.1 Plans du site

Cf : ANNEXE I

### 1.2.2 Commandement du site

Désigné pour assurer le commandement du camp caporal Alain Mimoun, le COM SITE est responsable de la préparation, de la conduite et du démontage du camp en liaison avec l'EdA.

Présent en permanence sur le camp durant toute la phase de conduite, le COM SITE procédera aux demandes de sanctions face aux incivilités de toute sorte.

Responsable de la sécurité des hommes et des femmes ainsi que du matériel, il a en charge la rédaction des ordres permettant la bonne organisation du camp ainsi que son dispositif de protection.

Accueillant sur le site des unités aux missions diverses (certaines directement au profit du camp tandis d'autres sont uniquement hébergées), le COM SITE assure une mission de soutien et recherche en permanence à faciliter la bonne cohésion de l'ensemble.

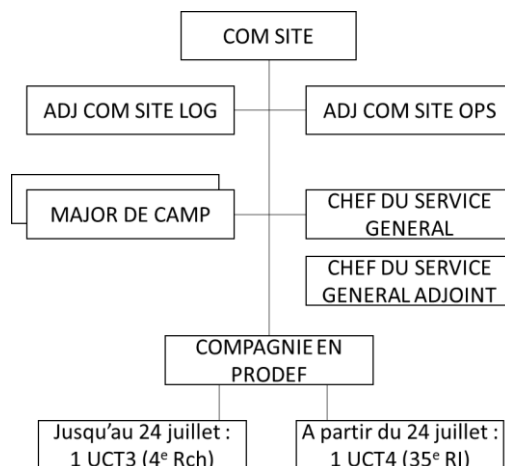
### 1.2.3 Service courant

Le règlement de service intérieur du camp caporal Alain Mimoun sera transmis aux différentes unités présentes sur le camp.

Les principaux interlocuteurs des unités domiciliées au camp caporal Alain Mimoun sont les deux majors de camp de l'équipe COM SITE et le chef du service général.

## 1.4 Organisation pendant des JOP

### 1.3.1 Organigramme



## 2<sup>E</sup> PARTIE : LE REGLEMENT PARTICULIER DU SITE PENDANT LES JOP

### 2.1 Comportement

#### 2.1.1 Tenue vestimentaire

La tenue est réglementaire et adaptée aux horaires et aux activités sous la responsabilité du commandement organique des unités présentes sur le camp.

##### 2.1.1.1 Service courant

Le treillis est la tenue réglementaire au sein du camp caporal Alain Mimoun.

En cas de forte chaleur, et selon l'activité, les unités pourront retirer les vestes et les coiffes (notamment lors d'activités de manutention).

La tenue civile n'est autorisée que pour les quartiers libres à l'extérieur du camp. Elle doit être correcte et propre. Un personnel mal habillé se verra systématiquement refuser la sortie du camp.

##### 2.1.1.2 Au restaurant

Petit-déjeuner : tenue de sport propre ou treillis.

Déjeuner : treillis ou tenue civile correcte et propre.

Dîner : treillis ou tenue civile correcte et propre.

##### 2.1.1.3 En sport

Tenue de sport uniforme par unité, sous la responsabilité du commandement organique des unités présentes sur le camp.

##### 2.1.1.4 De service de garde du camp caporal Alain Mimoun

Tenue conforme aux éléments présents dans le dossier de consignes spécifique à la garde du camp caporal Alain Mimoun.

#### 2.1.2 Tranquillité sonore

La vie en collectivité impose le respect de la tranquillité de son voisin et des riverains. Ce respect de la tranquillité sonore est du niveau individuel et de l'encadrement de contact.

### 2.1.3 Posture au sein du lieu

Tout personnel doit pouvoir être en mesure de présenter une pièce d'identité justifiant sa présence sur le camp.

## 2.2 Accès, circulation et stationnement

### 2.2.1 Accès

#### 2.2.1.1 Piétons

L'accès se fait par le portail Nord et conformément au RSI : détenir une pièce d'identité officielle qui permet de justifier l'entrée dans le camp.

#### 2.2.1.2 Véhicules

De jour :

- les occupants du véhicule souhaitant entrer ou sortir du camp doivent faciliter leur identification en ayant préparé les documents contrôlés par le poste de sécurité (PS) (carnet de bord et documents officiels).

De nuit :

- en plus de préparer les documents, les véhicules entrant ou sortant doivent se présenter avec les feux de route éteints et le plafonnier allumé afin de permettre aux éléments du PAF d'identifier les véhicules de la Force et d'en contrôler plus facilement l'identité.

### 2.2.2 Circulation

#### 2.2.2.1 Piétons

Les piétons sont prioritaires sur l'ensemble du camp. Pour autant, ils doivent privilégier le déplacement en restant sur la gauche de l'axe. Ils doivent détenir le document officiel qui permet l'identification à n'importe quel moment.

#### 2.2.2.2 Véhicules

Les conducteurs sont tenus de respecter le code de la route et la progression doit se faire au pas (en 1<sup>re</sup> vitesse pour les véhicules équipés de boîte de vitesse manuelle ou au pas pour les véhicules électriques ou équipés de boîte de vitesse automatique, soit 15km/h au maximum).

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire et aucune exception ne peut être accordée.

Aucune photo ne sera prise sans la désignation, par le COM SITE, d'un personnel.

### 2.2.3 Stationnement

Le camp ne permettant pas d'accueillir l'ensemble des véhicules nécessaires pour les missions des unités qui y sont domiciliées, un plan de stationnement est établi et est systématiquement communiqué aux unités dès leur arrivée sur le camp.

Peuvent stationner leurs véhicules à l'intérieur du camp :

- le COM SITE et son équipe ;
- les PC des unités (N4 et N5) présents et domiciliés au camp ;
- l'UCT de protection du camp ;
- les unités spécialisées (EOD, équipes cynotechniques) ;
- les différents prestataires de service (EdA notamment).

Les véhicules des sections (N6) et des groupes (N7) sont stationnés sur les axes aux abords Ouest et Sud, axes identifiés par la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Des demandes de stationnement à l'intérieur du camp peuvent être faites auprès du chef du service général. Elles doivent répondre aux questions suivantes :

- qui ?
- quoi ?
- quand ?
- où ?
- pourquoi ?

## 2.3 Hébergement

Chalets destinés à l'hébergement de 12 à 18 lits picot nouvelle génération.

Une surface au sol de 6 m<sup>2</sup> au minimum par personnel équipé d'une prise électrique et d'une armoire de campagne en toile.

| Poste | Type d'unité |                   | Nombre d'unité | Surface            |
|-------|--------------|-------------------|----------------|--------------------|
| A     | 12           | 72m <sup>2</sup>  | 7              | 504m <sup>2</sup>  |
|       | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 7              | 630m <sup>2</sup>  |
| B     | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 12             | 1080m <sup>2</sup> |
|       | 18           | 108m <sup>2</sup> | 12             | 1296m <sup>2</sup> |
| C     | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 9              | 810m <sup>2</sup>  |
|       | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 9              | 810m <sup>2</sup>  |
| D     | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 36             | 3240m <sup>2</sup> |
| E     | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 35             | 3150m <sup>2</sup> |
|       | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 37             | 3330m <sup>2</sup> |
| F     | 12           | 72m <sup>2</sup>  | 20             | 1440m <sup>2</sup> |
|       | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 24             | 2160m <sup>2</sup> |
| G     | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 9              | 810m <sup>2</sup>  |
|       | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 12             | 1080m <sup>2</sup> |
| H     | 18           | 108m <sup>2</sup> | 12             | 1296m <sup>2</sup> |
| I     | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 16             | 1440m <sup>2</sup> |
| J     | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 13             | 1170m <sup>2</sup> |
|       | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 13             | 1170m <sup>2</sup> |
| K     | 18           | 108m <sup>2</sup> | 13             | 1404m <sup>2</sup> |
| L     | 18           | 108m <sup>2</sup> | 11             | 1188m <sup>2</sup> |
| M     | 18           | 108m <sup>2</sup> | 8              | 864m <sup>2</sup>  |
| N     | 15           | 90m <sup>2</sup>  | 8              | 720m <sup>2</sup>  |
|       | 12           | 72m <sup>2</sup>  | 8              | 576m <sup>2</sup>  |

## 2.5 Prévention Sante Sécurité

### 2.5.1 Antenne médicale

Description de l'antenne médicale et de son fonctionnement donnés à l'arrivée sur le camp.

### 2.5.2 Défibrillateurs

3 Défibrillateurs sont installés sur le camp.

### 2.5.3 Sécurité incendie

- Interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments du camp caporal Alain Mimoun.
- Utiliser les mégotiers mis en place par l'économat des armées.
- Feux interdits.
- Seuls les téléphones portables, les tablettes et les ordinateurs portables sont autorisés sur les prises à l'intérieur des chalets.

### 2.5.4 Détention ou usage de certains matériels ou produits dangereux

- A la charge des chefs organiques des unités présentes dans le camp.
- Aucun ravitaillement des véhicules en ingrédient (carburant, huile ou graisse) n'est autorisé sur le camp.

### 2.5.5 Détention et stockage de matériel sensible

- Conforme à l'OPLAN, à l'OAL et au RSI du camp caporal Alain Mimoun.

## 3<sup>E</sup> PARTIE - FACILITÉS DISPONIBLES SUR LE SITE

### 3.1 Restauration

#### 3.1.1 Le restaurant

Les horaires sont les suivants :

- petit-déjeuner : 05h00 à 09h00 ;
- déjeuner : 11h00 à 14h30 ;
- dîner : 18h30 à 21h00.

Les tenues autorisées sont :

- petit-déjeuner : tenue de sport propre ou treillis ;
- déjeuner : treillis ou tenue civile correcte et propre ;
- dîner : treillis ou tenue civile correcte et propre.

#### 3.1.2 Les bars

Les horaires sont les suivants :

- fin de matinée – début d’après-midi : 11h00 à 14h30 ;
- soirée : 18h30 à 23h00.

### 3.2 APMS (Activités Physiques Militaires et Sportives)

#### 3.3.1 Généralités

Les activités sportives s’inscrivent pleinement dans la préparation et dans le maintien de la capacité opérationnelle des unités. Elles permettent également de développer la cohésion, facteur particulièrement important pour la bonne réalisation des missions. C’est dans ce cadre que des espaces d’entraînement ont été installés au sein même du camp. De plus, sa localisation permet d’avoir accès à un vaste espace permettant la course à pied : le bois de Vincennes.

#### 3.3.2 Utilisation des installations sportives

Les infrastructures de sport (6 MOUV’ROC) mises en place dans le camp doivent être accessibles à l’ensemble des unités présentes sur le camp. Il est impératif de les utiliser de façon appropriée et normale afin de ne pas fragiliser les structures.

Toute dégradation fera l’objet d’un compte rendu au COM SITE.

#### 3.3.3 Activités sportives

La pratique du sport est fortement encouragée dès que l’emploi du temps le permet. Un suivi des activités sera fait sous la responsabilité du commandement organique des unités présentes sur le camp.

La période estivale étant sujette aux fortes chaleurs et aux orages, les séances devront être adaptées aux conditions météorologiques :

- privilégier les séances tôt le matin et en soirée ;
- prévoir l’accès à l’eau ;
- adapter la tenue (règlementaire et uniforme au sein des groupes).

#### 3.3.4 Au sein du camp caporal Alain Mimoun

- Course seul autorisée.
- Détenir le document officiel qui permet l’identification à n’importe quel moment.

#### 3.3.5 A l’extérieur du camp caporal Alain Mimoun

- Course par deux minimum.
- Détenir le document officiel qui permettra l’identification et l’accès au camp en fin de séance.

#### 3.3.6 Contacts

Equipe du COM SITE / Majors de camp.

### 3.4 Loisirs internes au site

#### 3.4.1 WIFI

Un accès WIFI est mis en place au bénéfice de l'ensemble du personnel stationné dans le camp caporal Alain Mimoun. Dans l'intérêt collectif, les téléchargements doivent être évités.

#### 3.4.2 Ecran géant

Un écran géant est installé dans le prolongement Ouest du restaurant. Mis en place pour permettre la diffusion des épreuves sportives qui vont se succéder durant tout l'été, son accès est libre.

Des demandes spécifiques pour la diffusion de films ou de reportages pourront être faites auprès du COM SITE.

### 3.5 Les Services du camp caporal Alain Mimoun

#### 3.5.1 Salles de réunion

Une salle de réunion avec roundtable est installée dans la zone PC.

#### 3.5.2 Courrier et vaguemestre

Récupération du courrier auprès du service général par les majors de camp ou représentants des unités.

#### 3.5.3 Salon de coiffure

Expression de besoin à faire auprès du COM SITE ou de l'ADJ COM SITE LOG.

#### 3.5.4 Buanderie

Le lavage du linge, à titre gratuit, est de la responsabilité du GS IDF.

Un dispositif est mis en place sur le camp caporal Alain Mimoun. Il permet d'assurer le lavage d'un sac de 5 kg de linge individuel deux fois par semaine. Pour permettre la bonne réalisation de ce lavage, chaque personnel basé sur le camp doit détenir un filet à linge.

#### 3.5.5 Maître tailleur (Point SPEC – ABILIS)

TBC.

### 3.6 Autres

#### 3.6.1 Services de proximité

- Culture :
  - o parc zoologique de Paris à 0,8 km ;
  - o aquarium tropical à 0,8 km ;
  - o UGC Ciné Cité Bercy à 2 km ;
  - o château de Vincennes à 2,3 km ;
  - o parc floral à 2,3 km.
- Magasin :
  - o centre commercial de Bercy à 2 km ;
  - o Décathlon à 3 km.
- Nourriture (liste non exhaustive) :
  - o boulangerie à 250 mètres ;
  - o Burger King à 500 mètres.

#### 3.6.2 Transports publics à proximité

Le camp caporal Alain Mimoun, se trouvant en limite Nord du Bois de Vincennes donne accès à de nombreux transports publics sans difficulté :

- métro Porte de Charenton (ligne 8 : Balard – Créteil Point du Lac) : à 200 mètres au Nord de l'entrée du camp ;
- tramway T3a et bus 87, 111 et N35 à proximité.



### 3.6.3 Carte des environs du camp caporal Alain Mimoun



### 3.6.4 Plan du camp caporal Alain Mimoun

